



Samedi 21 juin 2024

# Assemblée Générale

## Compte rendu

L'assemblée générale 2025 s'est tenue au Musée de Bibracte en présence de 41 sociétaires et de l'équipe salariée de la société. Était également présente Mme Anne-Marie Ducreux (CCGAM).

Se sont excusés Mme Catherine Amiot (CD71), Mme Sophie Clément (CD71), Mme Sandra Decroux (CBNFC-ORI), M. Régis Desbrosses (CENB), M. François Donny (DREAL BFC), Mme Marie-Guite Dufay (CR BFC), M. Enguerran Robas (Préfecture Nièvre), M. François Sauvadet (CD21), Mme Maryline Vernet (CD21).

Aux 41 sociétaires présents s'ajoutent 70 pouvoirs soit 111 votants.

M. Vincent Guichard, directeur général de Bibracte, accueille les participants au nom du Musée. David Beaudoin, président de la SHNA, ouvre l'Assemblée générale 2025. Il met au vote les comptes rendus des AG 2023 et 2024 qui sont validés à l'unanimité.

### **Rapport moral du président**

*Nous voici au terme d'un mandat de trois ans commencé en 2022 pendant lequel le conseil d'administration a connu quelques changements. Je tiens à remercier pour leurs disponibilités et leur implications tous les membres de ce conseil :*

- *Christian Aluze, vice-président*
- *Bernard Arnoult, trésorier, absent aujourd'hui pour des raisons de santé*
- *Guy Barnay*
- *Françoise Beaudoin (groupe géologie/paléontologie)*
- *Hervé Bouard*
- *Dominique Chabard, bibliothécaire, groupe (groupe géologie/paléontologie)*
- *Yves Claudot*
- *Georges Gand*
- *Sylvain Haussard (coopté par le CA en octobre 2024)*
- *Yvon Letrange*
- *Alexandre Mallet (jusqu'en juillet 2024), démissionnaire pour conflit d'intérêt avec son nouvel emploi (animateur Natura 2000 du Clunyois)*
- *Nathalie Pégon, secrétaire en début de mandat mais qui s'est mise en retrait par la suite pour des raisons personnelles*
- *Robert Pillon*
- *Patrick Ryon (coopté par le CA en septembre 2024)*
- *Maurice Saclier*
- *Daniel Sirugue, à temps plein en tant que directeur depuis le 2 janvier 2024*
- *Nicolas Varanguin, directeur adjoint.*

*Le conseil d'administration, qui s'est réuni 19 fois pendant son mandat dont 7 fois en 2024, a consacré beaucoup de temps au suivi d'une équipe salariée de 28 personnes fin 2024 encadrée par Daniel Sirugue (directeur), Nicolas Varanguin (directeur adjoint) et Adeline Guillaume (responsable administratif et financier).*

*Cette équipe de l'OFAB, créée il y a 25 ans, a pris une dimension régionale reconnue par les principaux acteurs travaillant sur la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. La programmation des actions de l'OFAB, le budget associé et les ressources humaines ont fait l'objet de présentations, de discussions et de prises de décision régulières de la part du conseil d'administration, aspect nécessaire en raison de l'ampleur prise par l'équipe pour répondre aux sollicitations de nos financeurs. Ces dernières nous demandent de consacrer de plus en plus de temps et d'énergie aux volets conservation et protection, et donc moins sur la connaissance, pourtant à la base de toute action et la première raison d'être de la SHNA.*

*Le rapport d'activité nous présentera un aperçu de toutes les actions de l'OFAB menées en 2024 et je remercie toute l'équipe pour son investissement. Je tiens cependant à évoquer le travail réalisé par Nicolas Varanguin et Margot Gortaix sur la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées dans le cadre de la mission confiée par la DREAL à l'association ORDEN (Organisation régionale de la Donnée et de l'Expertise Naturaliste en BFC). Ce collectif regroupe le CBNBP, le CBNFC-ORI, le CENB, le CENFC, la CPEPESC (Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Franche-Comté), la LPO BFC et la SHNA. Nicolas et Margot ont coordonné le travail de chacun avec une coopération et une cohésion des équipes salariées visiblement appréciée par tous, outre-passant les objectifs et les philosophies propres à chaque structure.*

*L'ORDEN est également un lien avec l'ARB et l'outil SIGOGNE.*

*Outre l'ORDEN dont la SHNA assure le secrétariat depuis 2022, la SHNA est impliquée dans le fonctionnement de nombreuses structures et instances :*

- *BFC Nature : D. Beaudoin (titulaire) et D. Sirugue (suppléant). SHNA actuelle secrétaire adjoint*
- *Conseil Associatif et Citoyen du Parc Naturel du Morvan : Y. Letrange*
- *CEN Bourgogne : D. Beaudoin (titulaire). La SHNA a été réélue en 2024 au CA du CENB. C'est un partenaire important pour les sites à chauves-souris.*
- *Entente naturaliste de Bourgogne : D. Beaudoin (titulaire) et C. Aluze (suppléant) avec l'AOMSL et la Choue.*
- *SFEPM : A. Mallet (titulaire) et D. Sirugue (suppléant)*
- *Société Herpétologique de France : N. Varanguin*
- *Comité de Bassin Loire-Bretagne : D. Beaudoin*
- *Comité Départemental Faune Sauvage de l'Yonne : D. Beaudoin*
- *Réserve de la Truchère : P. Janin (titulaire) et H. Bouard (suppléant)*
- *Réserve de la Combe Lavaux : H. Bouard*
- *RNR Tourbières du Morvan : Q. Barbotte*
- *Comités Grands Prédateurs 21, 58 et 71 (Christian Aluze, Hervé Bouard, Alexandre Mallet)*
- *Comité régional de la Biodiversité : D. Beaudoin (titulaire) et D. Sirugue (suppléant)*

*Il existe également d'autres partenariats mis en place depuis plus ou moins longue date :*

- *MHNA (locaux, travaux sur les collections)*
- *PNRM : renouvellement de la convention de collaboration en 2024*
- *LPO BFC : convention de collaboration signée en 2022*
- *Signataire de la charte Castor de l'OFB 2024*
- *Signataire de la charte Polaris de la Société Astronomique de Bourgogne 2024*

- *Bibracte (sorties communes)*
- *Photo club d'Autun, partenaire de l'exposition mycologique d'Autun*
- *SHNC (expositions mycologiques et fête de la science en 2024)*
- *Cozanne Nature (sorties communes, utilisation de l'exposition Chiroptères en 2023)*

*Je n'oublierai pas toutes les conventions « Havre de nature » signées aussi bien avec les propriétaires privés qu'avec des collectivités. J'ajouterai seulement que le Conseil d'administration a pris la décision en 2024 de porter des ORE ce qui pourrait augmenter le nombre de partenaires de la SHNA.*

*Toujours en lien avec l'OFAB, le conseil d'administration s'est régulièrement penché sur la question des locaux accueillant l'équipe avec la décision regrouper tous les salariés (hors antennes de Chalon et de La Charité) à Saulieu, déménagement effectif depuis avril dernier ; c'est à regret que nous avons quitté la Maison du Parc mais celle-ci ne pouvait pas accueillir toute l'équipe. La solution de Saulieu est cependant provisoire et un projet est en cours avec la commune de Liernais, validé sur le principe par le conseil d'administration en décembre 2024. Nous en reparlerons à la fin de cette AG.*

*Le local d'Autun a été aussi un sujet de préoccupation, avec la réfection des plafonds du 1<sup>er</sup> étage fin 2024 grâce à une subvention dédiée de la commune d'Autun. Cette dernière avait effectué auparavant des travaux d'électricité et une réfection complète de la salle de réunion a eu lieu tout début 2025. Une subvention nous a été attribuée en 2025 pour l'organisation de la bibliothèque. Je n'aborderai pas plus le sujet de la bibliothèque, le travail mené par Dominique Chabard et quelques bonnes volontés ne fait que commencer. Je tiens donc à remercier la ville d'Autun pour ce local qui nous permet d'accueillir du public lors d'ateliers en plus de nos réunions administratives ; j'ajouterai qu'un de nos salariés, Clément Legoult, y travaille régulièrement depuis plusieurs mois, et qu'un stagiaire en géologie, Victor Rocuzzo, a utilisé le local pour ses travaux de fin avril à début juin 2025.*

*Le 17 janvier 2024, le conseil d'administration a validé la charte des groupes naturalistes animés par la SHNA :*

- *Groupe Chiroptères Bourgogne - Alexandre Cartier - qui fête ses 30 ans cette année*
- *Groupe Ecrevisses Bourgogne - Damien Lerat, suppléant Mathurin Carnet*
- *Groupe Invertébrés Bourgogne - Mathurin Carnet*
- *Groupe Loutre Bourgogne - Damien Lerat, suppléant Daniel Sirugue*
- *Groupe Reptiles et Amphibiens Bourgogne - Eva Garcia, suppléant Nicolas Varanguin*
- *Groupe Géologie / Paléontologie - Françoise Beaudoin, suppléant Dominique Chabard*
- *Groupe Botanique (anciennement groupe herbiers) - David Beaudoin, suppléant Dominique Chabard*

*Ces groupes sont une interface importante de la relation entre les sociétaires et les animateurs salariés ou bénévoles.*

*Deux autres dossiers ont occupé les administrateurs sans aboutir à un résultat satisfaisant à ce jour :*

- *la mise en protection du site paléontologique de Muse, sujet bien avancé, avec des contacts intéressants avec la commune de Dracy-Saint-Loup, mais qui reste en attente actuellement, faute de temps à lui consacrer de la part de Dominique Chabard et Françoise Beaudoin*
- *la publication du bulletin qui a fait l'objet de plusieurs réunions en 2024 mais qui n'avance pas actuellement, faute de temps de ma part.*

*Ce sont deux dossiers qui seront prioritaires pour cette fin d'année 2025 et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.*

*Pour finir, je renouvelle mes remerciements aux administrateurs et aux salariés pour le travail fourni au nom de la SHNA, ainsi que tous les sociétaires bénévoles qui participent à la connaissance de la flore et de la faune bourguignonne et qui soutiennent nos actions.*

## Rapport financier de l'exercice 2023

Bernard Arnout, trésorier de la SHNA, s'excuse de ne pouvoir être présent aujourd'hui pour des raisons de santé. C'est donc Adeline Guillaume, responsable du pôle administratif et financier qui présente les comptes.

**Subventions** : En hausse de **426 961 €** par rapport à 2023

| Catégories      | Au 31/12/2024      | Au 31/12/2023    | Variations       | Explications  |
|-----------------|--------------------|------------------|------------------|---|
| FEDER           | 24 156 €           | 9 221 €          | 14 935 €         | 2e année du projet : Les Méconnus de BFC Durée 2023-2025  |
| DREAL           | 149 542 €          | 128 671 €        | 20 871 €         | OFAB 2024 et Projet herpétofaune (Étude amphibiens)   |
| CRBFC           | 356 306 €          | 290 977 €        | 65 329 €         | OFAB 2024, Natura 2000, Pollinisateurs, RNR et Aide emploi associatif   |
| CD21            | 59 820 €           | 52 260 €         | 7 560 €          | Globalement en hausse mais baisse de l'OFAB 2024 (41 098 €) compensée par la hausse des projets pédagogiques 2024 (19 540 €)                              |
| CD89            | 67 941 €           | 66 570 €         | 1 371 €          |   |
| CD58            | 26 500 €           | 26 500 €         | 0 €              |   |
| CD71            | 0 €                | 0 €              | 0 €              |   |
| AESN            | 465 623 €          | 109 128 €        | 356 495 €        | Augmentation due principalement aux 5 dossiers Fonds vert parce que sinon concernant l'OFAB 2024 baisse due à l'arrêt du projet de restauration des mares |
| AELB            | 13 686 €           | 0 €              | 13 686 €         | Dossier Fonds vert - Cistude  |
| AERMC           | 0 €                | 13 273 €         | -13 273 €        |   |
| Ville d'Autun   | 3 706 €            | 0 €              | 3 706 €          | Restauration des peintures du nouveau local à Autun   |
| Autres          | 1 600 €            | 46 146 €         | -44 546 €        | Subventions dédiées - Les ABC/ABI passent dorénavant dans le compte études partenariales. Ils sont d'ailleurs en baisse. OFB - ATE La Machine 2024        |
| Produits divers | 1 215 €            | 387 €            | 828 €            | Gestion courante - Diverses régularisations   |
| <b>Total</b>    | <b>1 170 094 €</b> | <b>743 133 €</b> | <b>426 961 €</b> |   |

**Produits d'exploitation (biens et services)** : En baisse de **28 431 €** par rapport à 2023

| Catégories                              | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2023 | Variations | Explications  |
|---|---------------|---------------|------------|---|
| Ventes de marchandises                  | 78 €          | 135 €         | -57 €      |   |
| Extractions                             | 13 861 €      | 21 562 €      | -7 701 €   | Baisse des extractions peut être due à Sigogne.   |
| Etudes partenariales                    | 324 207 €     | 357 992 €     | -33 784 €  | Globalement petite baisse qui n'a rien d'inquiétant. 2024 a été la première année des 6 Fonds vert qui n'apparaissent pas dans ces catégories |
| Ventes de publications                  | 60 €          | 307 €         | -247 €     |   |
| Autres études et recherches             | 40 312 €      | 46 728 €      | -6 415 €   |   |
| Adhésions                               | 4 230 €       | 3 800 €       | 430 €      | L'association compte 422 adhérents en 2024  |
| Sensibilisation - Pédagogie - Animation | 2 402 €       | 8 829 €       | -6 427 €   |   |
| Produits des activités annexes          | 10 €          | 35 €          | -25 €      |   |
| Transfert de charges                    | 43 855 €      | 18 059 €      | 25 795 €   |   |
| <b>Total</b>                            |               |               |            |   |

**Charges** : Augmentation de **41 503 €** des charges par rapport à 2023.

| Catégories                                  | Au 31/12/2024    | Au 31/12/2023    | Variations      | Explications   |
|---|------------------|------------------|-----------------|--|
| Électricité                                 | 1 090 €          | 940 €            | 150 €           | Augmentation des dépenses principalement due à l'achat de matériel et des frais de missions.<br><br>La baisse de la sous-traitance est due à l'arrêt des restaurations de mares que nous avons porté les années précédentes. |
| Petit outillage                             | 37 268 €         | 10 576 €         | 26 692 €        |  |
| Fourniture de bureau                        | 10 885 €         | 7 122 €          | 3 763 €         |  |
| Sous-Traitance                              | 32 911 €         | 55 157 €         | -22 246 €       |  |
| Travaux impression                          | 1 210 €          | 389 €            | 822 €           |  |
| Locations immobilières                      | 9 120 €          | 8 664 €          | 457 €           |  |
| Locations mobilières                        | 7 372 €          | 7 372 €          | 0 €             |  |
| Charges locatives                           | 2 584 €          | 1 646 €          | 938 €           |  |
| Entretien et réparation sur biens mobiliers | 6 642 €          | 2 624 €          | 4 017 €         |  |
| Maintenance                                 | 4 685 €          | 2 892 €          | 1 793 €         |  |
| Prime d'assurance                           | 9 336 €          | 8 297 €          | 1 039 €         |  |
| Documentation                               | 172 €            | 219 €            | -47 €           |  |
| Frais de missions                           | 99 129 €         | 76 759 €         | 22 371 €        |  |
| Honoraires                                  | 16 992 €         | 16 492 €         | 500 €           |  |
| Frais d'actes et de contentieux             | 460 €            | 0 €              | 460 €           |  |
| Réceptions                                  | 541 €            | 664 €            | -124 €          |  |
| Frais de communication                      | 12 902 €         | 13 010 €         | -108 €          |  |
| Frais postaux                               | 4 046 €          | 3 156 €          | 891 €           |  |
| Services bancaires                          | 710 €            | 364 €            | 346 €           |  |
| Concours divers                             | 728 €            | 608 €            | 120 €           |  |
| Formation du personnel                      | 0 €              | 320 €            | -320 €          |  |
| <b>Total</b>                                | <b>258 784 €</b> | <b>217 281 €</b> | <b>41 503 €</b> |  |

**Charges de personnel** : Augmentation des charges de personnel de **290 874 €** par rapport à 2023, due à une augmentation de notre activité et du nombre de salariés.

| Catégories                | Au 31/12/2024      | Au 31/12/2023    | Variations       |
|---------------------------|--------------------|------------------|------------------|
| Salaires et traitements   | 804 447 €          | 602 488 €        | 201 959 €        |
| Charges sociales          | 260 862 €          | 188 856 €        | 72 006 €         |
| Taxe sur les salaires     | 47 543 €           | 32 739 €         | 14 804 €         |
| Formation professionnelle | 9 212 €            | 7 107 €          | 2 105 €          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 122 064 €</b> | <b>831 191 €</b> | <b>290 874 €</b> |

| Au 31/12/2024     | Au 31/12/2023                            |
|-------------------|--|
| 28 salariés       | 22 salariés                              |
| CDI : H=12, F=7   | CDI : H=12, F=8                          |
| CDD : H=5, F=4    | CDD : H=1, F=1                           |
| 23,69 ETP         | 19,09 ETP                                |
| 0 stagiaire       | 0 stagiaire                              |
| 0 service civique | 2 services civiques (Natacha et Nicolas) |

Petit historique :

Date de la première embauche : le 01 février 2001

Depuis, l'association a vu au sein de ses murs : 67 salariés, 30 stagiaires et 8 services civiques. Comme chaque année, l'année 2024 a connu des mouvements de personnel dans l'équipe :

- **8 arrivées** (Salomé DOVAL, Hélène GERVAIS, Ivan JAUBERTIE, Maxime JOUVE, Guillaume LÉCHENET, Clément LEGOULT, Charline LELEUX et Gaëtan MOLÉ)
- **4 départs** (Justine COLINET, Guylaine DEFAIL, Maxime JOUVE et Jérémy THOMAS)

- **1 retour de formation de reconversion** (Damien LERAT, en formation du mois de septembre 2023 au mois de juillet 2024)

**Valorisation du bénévolat :** (copie de l'annexe de la liasse fiscale – page 24)

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur des bénévoles. Le temps bénévole réalisé au cours de l'année 2024 se décompose de la manière suivante :

- 265,20 heures pour le temps bénévole "administratif" valorisé au taux horaire chargé de notre responsable administrative et financière,
- 3 810,18 heures pour le temps bénévole "scientifique" valorisé au taux horaire chargé de notre scientifique ayant le plus d'ancienneté.

Total de la valorisation des contributions volontaires : **132 201,85€ soit l'équivalent de 3 ETP**. La valorisation du temps bénévole est obligatoire et très importante pour l'association. Elle lui permet de prétendre à certaines aides et/ou agréments. Sous-évalué, il est important que la SHNA puisse collecter le plus finement possible tout ce temps bénévole généré pour les différents travaux du projet associatif de la société.

**Bilan :**

| Catégories   | Au 31/12/2024      | Au 31/12/2023      | Variations        | Explications   |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|--|
| <b>Actif immobilisé</b>                              |                    |                    |                   |  |
| Immobilisations incorporelles                        | 59 756 €           | 59 756 €           | 0 €               |  |
| Immobilisations corporelles                          | 58 239 €           | 34 700 €           | 23 540 €          | Hausse des investissements due aux Fonds vert  |
| Immobilisations financières                          | 1 066 €            | 1 066 €            | 0 €               |  |
| <b>Actif circulant</b>                               |                    |                    |                   |  |
| Stocks et en-cours                                   | 561 €              | 605 €              | -44 €             | Stock de Tee-shirts  |
| Créances   | 1 029 168 €        | 1 798 498 €        | -769 329 €        | Baisse significative due au paiement des acomptes des 6 dossiers déposés dans le cadre du fonds vert 2023-2025 et du paiement de subvention en retard  |
| Disponibilités                                       | 1 599 837 €        | 978 278 €          | 621 559 €         | Augmentation de la trésorerie  |
| Charges constatées d'avance                          | 1 852 €            | 1 824 €            | 28 €              | Location des photocopieuses  |
| <b>Total Actif</b>                                   | <b>2 750 480 €</b> | <b>2 874 726 €</b> | <b>-124 247 €</b> |  |
| <b>Fonds propres</b>                                 |                    |                    |                   |  |
| Fonds propres  | 110 664 €          | 110 664 €          | 0 €               |  |
| Réserves   | 1 344 270 €        | 1 261 112 €        | 83 159 €          | Augmentation due au résultat 2023  |
| Excédent ou déficit de l'exercice                    | 218 660 €          | 190 446 €          | 28 214 €          | Augmentation du résultat qui est notamment due aux 6 dossiers Fonds vert, à l'absence de certaines charges et à la maîtrise des dépenses.  |
| Subventions d'investissement                         | 2 406 €            | 3 290 €            | -884 €            |  |
| Provisions pour risques                              | 193 112 €          | 56 591 €           | 136 521 €         | L'augmentation de 136 521 € est due à un changement de méthode concernant la constatation des charges salariales en cas de départ d'un membre de l'équipe qui était jusqu'à présent mis en réserve. - Le reste correspond toujours aux provisions FEDER 2017-2021 et 2023. |
| <b>Dettes</b>  |                    |                    |                   |  |
| Dettes fournisseurs et Personnel - Comptes rattachés | 92 174 €           | 57 238 €           | 34 936 €          | Augmentation mais rien de particulier à signaler   |
| Dettes fiscales et sociales                          | 96 569 €           | 62 144 €           | 34 426 €          | Augmentation mais rien de particulier à signaler   |
| Autres dettes  | 5 950 €            | 6 465 €            | -515 €            | Ce sont les abonnements BFC Nature à verser en 2024  |
| Produits constatés d'avance                          | 686 674 €          | 1 126 777 €        | -440 104 €        | Essentiellement les 6 dossiers Fonds vert  |
| <b>Total Passif</b>                                  | <b>2 750 480 €</b> | <b>2 874 726 €</b> | <b>-124 247 €</b> |  |

Le résultat de l'exercice se solde ainsi par un **excédent de 218 660,48 €**.

L'association a une bonne gestion. Le fonds de roulement est de 1 602 295 €. Il a augmenté de presque 622 193 € par rapport à 2023 tout comme sa trésorerie. Ce résultat ne tient toujours pas compte de loyers et de charges locatives que la structure n'avait jusqu'à présent pas à supporter du fait de ses partenariats (la Ville d'Autun pour le siège social, le PNRM pour les locaux de Saint-Brisson, la Ville de Chalon pour le local à Chalon-sur-Saône et le CENB pour le local de La Charité sur Loire) ni d'une personne en charge du social.

Points à noter pour les années futures :

En 2025, Les membres de l'équipe de la SHNA-OFAB ont quitté la Maison du Parc de Saint-Brisson. L'association y était présente depuis les années 2000. L'équipe présente à Saint-Brisson va donc se regrouper provisoirement avec l'équipe de Saulieu. Deux logements juste au-dessus de celui que nous avons en location depuis 2022 étaient disponibles.

Cette transition va nous permettre de poursuivre le travail avec la Mairie de Liernais afin de réhabiliter la gendarmerie du siècle dernier afin de trouver une bâtisse permettant de regrouper plus durablement les équipes de Saint-Brisson et Saulieu.

#### ***AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION***

Nous devons réglementairement affecter le résultat de l'exercice 2024 à notre compte de bilan qui sera la photographie de notre patrimoine au 1er janvier 2025. Pour ce faire nous vous proposons de voter les deux résolutions suivantes :

- *Première résolution :*

Acceptez-vous l'affectation du résultat de l'exercice **218 660,48 €** au compte de « Réserves statutaires » ?

- *Deuxième résolution :*

Au 01/01/2024 le compte de Réserves conventionnelles pour fin de contrat de travail s'élevait à **173 750,18 €**. Suite au changement de méthode qui permet de constater ces « charges » directement en charges, ce compte n'a plus lieu d'exister. Par conséquent, si vous en êtes d'accord, nous allons réaffecter ces **173 750,18 €** au compte de « Réserves statutaires ».

#### **Rapports du Commissaire aux comptes**

M. Sylvain Tramoy, commissaire aux comptes, présente ses rapports en visio-conférence, rapports qui certifient que les comptes sont réguliers et sincères. Il informe l'assemblée qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le renouvellement du mandat de la société AEC3 (Autun) en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans avait été voté par erreur lors de l'Assemblée Générale 2024. David Beaudoin met donc au vote de cette assemblée ce renouvellement qui est validé à l'unanimité.

## **Rapport d'activités**

La parole est donnée à Daniel Sirugue pour la présentation de l'équipe, de ses activités en 2024 et des partenaires de la SHNA. Il rappelle les objectifs de l'OFAB et donne la répartition selon les thématiques et les types d'actions des 4 777 jours de travail de l'équipe. Quelques actions sont présentées plus en détail par les salariés.

➤ **Les Méconnus de Bourgogne-Franche-Comté - Orthoptères et mollusques** (réfèrent : Mathurin Carnet)

Poursuite du programme FEDER « les Méconnus de Bourgogne-Franche-Comté » durant l'année 2024, deuxième et avant-dernière année de ce projet. Ces actions, réalisées en collaboration avec le CBNBFC (fusion du CBNFC-ORI et de l'antenne de Bourgogne du CBNBP), concernent spécifiquement les orthoptères et mollusques et s'inscrivent dans les trois axes du programme : regrouper et améliorer les connaissances, mobiliser la communauté naturaliste et diffuser la connaissance. Les perspectives prévues pour la dernière année de ce projet sont également abordées et discutées.

➤ **Sauvons nos pollinisateurs** (réfèrent : Magdalena Brugger)

Bien que difficile à chiffrer, le constat du déclin depuis plusieurs décennies des pollinisateurs est réel. Pour inverser ces tendances, de nombreuses actions sur ce groupe sont menées aux échelles nationales comme plus locales. Ce programme en fait partie et cible trois groupes de pollinisateurs (bourdons, hétérocères, cétoines) selon trois grands axes : synthétiser et structurer les données existantes de la région, accompagner et dynamiser le réseau bénévole et améliorer la connaissance. Ce rapport fait état des connaissances acquises et des actions menées sur ces groupes en 2023 et 2024 par la SHNA-OFAB dans le cadre de ce programme.

➤ **Suivi de 3 populations de triton marbré** (référente : Eva Garcia)

Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) est une espèce extrêmement rare en Bourgogne, classée "En Danger" sur la liste rouge régionale. Parmi les 5 stations connues de l'espèce en Bourgogne, la SHNA-OFAB a pu réaliser en 2024 le suivi de 3 d'entre elles : à Prémery (58) dans le cadre du plan de gestion de la RNR des mardelles de Prémery gérée par l'ONF ; à Tavernay (71) sur une station découverte en 2000 par la SHNA, et que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne gère désormais depuis peu en convention d'usage ; à Bellary (58), site sur lequel la SHNA a mis en place un plan de gestion en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Loire et l'ONF.

Pour réaliser ces suivis nous utilisons le protocole POP-Amphibiens, développé par la Société Herpétologique de France et ici adapté au contexte bourguignon et à l'espèce ciblée, avec une pression de piégeage accrue. En 2024, ce ne sont pas moins de 330 nasses qui ont été posées tous

sites confondus, sur un échantillon de 54 mares, pour 177 individus capturés, parmi eux 162 individus uniques et 15 recaptures.

Un protocole de Capture-Marquage-Recapture par photo-identification a également été testé et mis en place permettant la reconnaissance de chaque individu. Ces suivis long-terme permettront d'estimer les tendances d'évolution des populations de Triton marbré dans le temps par des évaluations des phénomènes de colonisation ou d'abandon des points d'eau, et d'acquiescer des données importantes sur la longévité des individus, la taille minimale des populations, la fréquentation de chacune des mares, les déplacements au sein des réseaux, données qui permettront d'accompagner la restauration des mares en faveur de l'espèce.

➤ **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) - Surveillance nationale du Minioptère de Schreibers**  
(réfèrent : Paul Brunod)

La tendance d'évolution des populations nationales de Minioptère de Schreibers, espèce strictement cavernicole, est alarmante depuis la perte d'environ 65% de ses effectifs nationaux en 2002. L'espèce ne se reproduit plus en Bourgogne depuis plusieurs décennies mais reste présente régulièrement au printemps et à l'automne dans moins de cinq cavités. En 2019, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), un travail national a été mené pour homogénéiser les méthodes de comptage et tester une méthode de suivi acoustique. Un site du sud Côte-d'Or a été retenu pour les comptages à l'envol des individus en parallèle du test d'un protocole de suivi continu via des enregistreurs acoustiques. Les comptages ont permis d'affiner les effectifs présents sur ce site. Au niveau des tests aux détecteurs d'ultrasons en sortie de gîte, une sous/surestimation des effectifs est alors observée par cette méthode pour les colonies de moins de 600 et plus de 3000 individus. Avec moins de 600 individus actuellement dans les sites bourguignons, la méthode acoustique n'est pas fonctionnelle dans notre contexte.

➤ **Faune anthropophile - Projet de conservation sur la Chouette Effraie** (référente : Cécile Détré)

Le programme d'actions en faveur de la faune anthropophile a été lancé en 2024. La première action porte sur la conservation de la Chouette effraie, avec la pose de 50 nichoirs prévue sur trois années, sur le territoire de la communauté de communes de Saulieu-Morvan.

Cette action est menée en partenariat avec l'association La Choue, chargée de la fabrication et de la pose des nichoirs, et avec l'appui du Parc naturel régional du Morvan, qui assure le relais de l'action auprès des différents publics et mène des actions de sensibilisation.

En 2024, la SHNA a répondu à de nombreuses demandes d'accueil de nichoirs, repéré une vingtaine de sites potentiels, et installé les huit premiers nichoirs par l'intermédiaire de La Choue. Plusieurs actions de communication ont été menées auprès des communes et des habitants, et des projets pédagogiques et de sensibilisation ont été engagés avec la communauté de communes.

Cette action se poursuivra jusqu'en 2026, et d'autres initiatives en faveur de la conservation de la faune anthropophile pourront voir le jour en parallèle.

- **Banquettes à Loutre d'Europe en Bourgogne** (référénts : Damien Lerat, Judith Wersdorfer, Liam Bigeard)

Le diagnostic d'ouvrage d'art vise à identifier les ouvrages à risque, susceptible d'impacter les populations de loutre. Les collisions avec des véhicules représentent la principale cause de mortalité non naturelle de la Loutre d'Europe, ce qui freine sa recolonisation. En effet, le long d'un cours d'eau, lorsqu'un pont se présente à la Loutre, elle a tendance à la franchir, non pas dans l'eau en nageant, mais sur la berge en marchant. En l'absence de berge ou lorsque celle-ci sont submergées, l'animal passe souvent au-dessus du pont et traverse la chaussée.

À la suite des diagnostics, les ponts sont hiérarchisés en fonction de leur risque de collisions afin qu'à terme des aménagements puissent être réalisés pour favoriser le franchissement sous l'ouvrage par la faune. Les ouvrages d'art dont la note de risque révèle un enjeu très fort sont soumis à une proposition d'aménagement (banquette) auprès des conseils départementaux qui gèrent ces derniers.

En 2024, 644 ouvrages d'art ont été diagnostiqués, ce qui monte à 1628 ouvrages diagnostiqués au total (depuis le début de programme en 2017). Une grande partie de la Nièvre, le haut de Saône-et-Loire ainsi que l'ouest de la Côte d'Or ont été diagnostiqués en 2024. Il y a 63 ouvrages qui ont été notés avec un risque très fort, et 110 avec un risque fort en 2024. Pour un total de 156 en risque très fort et 269 en risque fort.

En ce qui concerne le nombre de banquettes pour la loutre en Bourgogne, il y en a 9 en plus par rapport à 2023, dans le département de la Nièvre.

Parmi ces nouvelles banquettes, il y a la première buse sèche qui a été réalisée dans la Nièvre. Elle est sur la commune de Planchez sur la Cure.

Les buses sèches sont adaptées aux ouvrages ayant des dimensions trop faibles pour y installer des banquettes fonctionnelles (faible tirant d'aire). La pose nécessite l'ouverture de la chaussée, ce qui engendre des frais conséquents. Cependant, comme certaines réfections de ponts impliquent des travaux importants, il est judicieux d'en profiter pour poser ces passages à faune.

- **Chat forestier & infrastructures routières - Dispositif de recensement de la faune sauvage aux bords des routes** (référént : Liam Bigeard)

Dans le cadre du programme Chat & infrastructures routières, un dispositif de recensement de la faune sauvage aux bords de routes est mis en place par la SHNA-OFAB en lien avec les 5 agences territoriales de Côte d'Or (A.T.C.O) et le CEREMA.

Deux agences ont été formées depuis 2022 (A.T.C.O Châtillonnais et A.T.C.O Beaunois) et mettent déjà en place le dispositif sur leur territoire. Une troisième agence sera formée en octobre 2025, et bénéficiera en plus d'un retour d'expérience de l'agence du Châtillonnais.

Le protocole de collecte des données repose sur l'observation d'animaux morts ou vivants sur les routes lors de patrouilles effectuées par les agents routiers des différents services techniques départementaux (S.T.C.O). Ces agents (formés à l'identification des mammifères sauvages et munis de fiches d'identification) remplissent des fiches d'observations, qui sont ensuite remontées

mensuellement à la SHNA-OFAB. Un outil numérique est en cours de programmation par le CD21 et permettra de faciliter la collecte des données pour les agents routiers dès 2026.

Les données actuelles de mammifères sauvages sur les routes proviennent principalement d'observations opportunistes de la faune issues de la BBF et de l'enquête « Mammifères sur les routes » menée par la SHNA-OFAB depuis plusieurs années. En revanche, la majeure partie de ces données sont concentrées sur la partie ouest de la Côte-d'Or et correspond principalement aux trajets quotidiens des salariés de la SHNA-OFAB ainsi que de certains bénévoles. Des « zones blanches » dues à une hétérogénéité spatiale de la pression d'observation apparaissent clairement lors des bilans réalisés annuellement. Le dispositif de recensement des mammifères sur les routes a pour objectif de répondre efficacement à cette problématique.

Les infrastructures de transport fragmentent les habitats, augmentent les risques de collisions et entraînent une perte de la biodiversité. Plusieurs tronçons routiers présentent déjà des zones à fort enjeu. Enrichir cette base de données permettra, à terme, de mettre en place des aménagements spécifiques pour réduire les risques et favoriser la cohabitation avec la faune sauvage.

➤ **Agir en faveur des Chiroptères dans le cadre du PNA et du PRA** (référente : Hélène Gervais)

2024 représente la première année du projet Fonds vert déposé pour le déploiement des actions en faveur de la conservation des espèces retenues dans le cadre du PNA Chiroptères et de sa déclinaison en région.

Un travail a été réalisé sur la protection réglementaire avec un appui aux services de l'Etat dans la mise en place d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) que ce soit en termes de fourniture de bilans détaillées et cartographie, d'inventaire, de relectures de projets ou de nouvelles propositions de sites. Au total ce sont 56 sites qui ont été proposés sur les 4 départements bourguignons.

Concernant la protection physique des sites et les propositions d'aménagement en faveur des chiroptères, ce sont 39 propriétaires ou gestionnaires de sites qui ont été contactés pour évoquer les enjeux liés à leurs sites et proposer des rencontres physiques. Il en est découlé 7 conventionnements de sites en refuge chauves-souris. Ces rencontres ont permis d'accompagner des travaux, comme au tunnel de Changey à Saisy (71), mais également de travailler sur différentes propositions d'aménagement à réaliser en 2025 ou dans les années à venir (projet de mise en tranquillité de la carrière des Grelurettes à Escolives-Sainte-Camille, de la Grotte de Rochechèvre à Ternant, travaux d'aménagement de gîtes estivaux tel le château de Tharoiseau (89) ...).

➤ **Havres de nature - Refuge mare, Refuge pour les chauves-souris et Havre de paix pour la Loutre** (référente : Lisa Leprêtre)

Les opérations Refuge sont des outils de protection de la faune sauvage à large diffusion. Il s'agit de conventionnements engageant les signataires au respect de règles de gestion favorables aux espèces/milieus ciblés, un accompagnement technique est fourni, de la sensibilisation et de la communication sont réalisées à large échelle. 3 types de Refuges sont mises en œuvre en Bourgogne

par la SHNA. Deux opérations nationales coordonnées par la SFPEM et relayées par la SHNA : le refuge pour les chauves-souris et le havre de paix pour la Loutre. Sur le même modèle, la SHNA a créé le refuge mare.

#### Refuge mare – Conservation, mares, refuge, RMB, convention

On estime qu'il existe plus de 40 000 mares en Bourgogne, assurant de nombreuses fonctions dont celle d'habitats à haute diversité biologique. Ces milieux disparaissent et leur biodiversité est fortement impactée, dont certaines espèces patrimoniales à forts enjeux comme le Triton crêté. Le « Refuge mare » est un conventionnement permettant de protéger les mares via : des engagements de gestion favorable, un accompagnement technique, de la sensibilisation et de la communication. Les conventionnements se concentrent principalement sur l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre et font l'objet d'une communication régulière. Fin 2024, les 24 signatures de l'année amènent à 264 refuges signés en Bourgogne, soit 677 mares privées et publiques !

#### Refuge pour les chauves-souris – Conservation, chiroptères, refuge, convention, SFPEM

Les chauves-souris sont des mammifères protégés dont les populations sont fortement menacées par les activités humaines. En parallèle d'autres actions de conservation, le refuge pour les chauves-souris constitue un outil de protection de ces espèces menacées via un conventionnement qui engage les signataires à respecter des règles de gestions favorables. Il apporte un accompagnement technique sur la gestion pour favoriser la présence des chiroptères, il permet de communiquer à large échelle et de sensibiliser un large public. En 2024, 26 nouveaux refuges ont été signés. En tout, 219 conventions sont en place en Bourgogne, en partenariat avec des signataires privés comme publics.

#### Havre de paix pour la Loutre - Conservation, loutre, refuge, convention, SFPEM

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique autrefois bien présent et qui a quasiment disparu de la région dans les années 1980-90. Aujourd'hui, l'espèce est en expansion et recolonise les cours d'eau et plans d'eau bourguignons. Le Havre de paix pour la Loutre apporte une protection via un conventionnement qui engage le signataire à respecter des règles de gestions favorables sur les habitats potentiels ou avérés de l'espèce. Il apporte un accompagnement technique sur la gestion à effectuer, permet de communiquer et de sensibiliser. En 2024, 4 Havres de paix ont été signés. En tout, 35 conventions sont en place en Bourgogne.

#### ➤ **Restauration de réseaux de mares à enjeux** (référente : Lisa Leprêtre)

Les mares, milieux très riches en biodiversité, disparaissent et se dégradent, impactant fortement les populations d'amphibiens patrimoniaux. Les données de la BBF permettent d'identifier les secteurs prioritaires (enjeux forts, densité importante de mares) pour mener des actions de conservation. Plusieurs programmes de restauration de mares sont menés depuis 2016, en partenariat avec des maîtres d'ouvrage (contrats de rivières notamment). 4 ont été débutés ou poursuivis en 2024. Depuis 2022, la SHNA-OFAB est désormais maître d'ouvrage sur les territoires dépourvus de partenaires compétents. Au total, près de 980 mares ont été diagnostiquées, 450 restaurées. Ce type d'action prend de l'ampleur avec ces projets qui se poursuivent et de nouveaux à

venir. Ces habitats rendus favorables permettent à nouveau la reproduction de milliers d'amphibiens dont des espèces patrimoniales menacées.

➤ **SOS Faune** (référente : Cécile Détroit)

Le programme SOS Faune et Habitats d'Espèces a recensé plus de 150 sollicitations en 2024. Plus de 50 % d'entre elles concernaient les chauves-souris, principalement en lien avec des problématiques de cohabitation en milieu bâti.

Ce type de sollicitation a également été observé pour d'autres groupes cette année, notamment pour la cohabitation avec les hirondelles, les chouettes dans les bâtiments, ainsi que pour la présence de serpents aux abords des habitations.

Les cas de faune blessée et les relais vers les centres de soins ont été moins nombreux cette année encore, en raison d'une meilleure communication autour de ces structures, ce qui contribue à expliquer la baisse des sollicitations observée depuis 2023.

Les alertes liées à des cas de destruction d'espèces et/ou d'habitats sont restées relativement nombreuses en 2024, avec un signalement systématique aux services de l'État.

L'accompagnement des demandes de travaux, la mise en œuvre de mesures compensatoires, ainsi que les conseils pour améliorer l'accueil de la faune ont également été assurés sur l'ensemble du territoire bourguignon.

➤ **Atlas de biodiversité Communale et intercommunale** (référente : Chloé Rétel)

Les ABC/ABI visent trois objectifs principaux. D'abord, améliorer la connaissance de la biodiversité locale, à travers l'exploitation des bases de données existantes et la réalisation d'inventaires naturalistes ciblés ou complémentaires. Ensuite, sensibiliser élus et habitants à la biodiversité qui les entoure, grâce à des animations (grand public ou scolaires) et des temps d'échange, notamment avec les élus. Enfin, ils ont pour vocation d'impliquer les acteurs locaux afin de mieux cerner les enjeux écologiques du territoire et d'y répondre collectivement. En 2024, l'appel à projets de l'OFB a connu plusieurs évolutions. La SHNA-OFAB est passée du statut de partenaire à celui de prestataire, en raison d'un changement dans les modalités de candidature. Cette évolution a eu pour conséquence de réduire notre capacité d'accompagnement en amont des projets, notamment sur le plan du montage technique et financier. Le nouvel appel impose également le vote d'un plan d'action avant la fin des trois années de projet, afin de garantir une prise en compte opérationnelle des enjeux identifiés, et éviter que l'ABC ne se limite à un simple état des lieux. Enfin, les formats de restitution ont évolué, avec une orientation plus marquée vers des productions techniques, bien que certains projets continuent d'inclure des supports à destination du grand public.

Plusieurs projets se sont terminés cette année, avec la livraison des rapports finaux et les dernières réunions de restitution pour les ABC de Nevers (58) et Coulanges-lès-Nevers (58). Ces projets comprenaient encore des rendus à visée grand public. D'autres sont toujours en cours, comme et de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise (71). Les phases de terrain se sont

poursuivies sur les ABC de Cosne-Cours-sur-Loire (58) et Louhans (71), tandis que l'ABC d'Is-sur-Tille (21) a été lancé cette année.

- **Identification des aires à protéger en BFC - Une déclinaison collective de la SNAP en région** (référente : Margot Gortais)

La Stratégie nationale pour les aires protégées a pour objectif de renforcer la protection de la biodiversité en France en augmentant la couverture, la qualité et la connectivité des aires protégées d'ici 2030. Dans ce contexte, l'Organisation régionale de la donnée et de l'expertise naturaliste a construit dans le cadre du Fonds Vert un projet visant à identifier et prioriser les zones nécessitant une protection renforcée. Initié en 2024 et se poursuivant en 2025, ce projet a plusieurs vocations :

- Construire une liste d'espèces faunistiques et floristiques déterminantes pour la déclinaison de la SNAP en région
- Acquérir des connaissances complémentaires sur les stations à enjeux potentiels ou avérés mais parcellaires afin d'alimenter SNAP et ZNIEFF
- Définir une approche commune pour l'identification des stations à enjeu en BFC
- Croiser les regards et compétences de chaque structure du collectif et de ses partenaires locaux afin de construire une stratégie de conservation de stations à enjeux identifiées sur le territoire

L'ensemble de ces propositions viendra alimenter le 2nd et le 3ème PAT de la SNAP, mais aussi les futures stratégies des membres du collectif ainsi que de leurs nombreux partenaires, institutionnels ou non (départements, région, collectivités, parcs régionaux, etc.). Elles viendront par ailleurs alimenter l'inventaire des ZNIEFF par l'extension ou la proposition de nouveaux périmètres.

- **Bourgogne Base Fauna - La base de données bourguignonne au service de la nature** (réfèrent : Nicolas Varanguin)

La SHNA poursuit l'animation et la gestion de son outil phare, créé en 2004, la Bourgogne Base Fauna. Cette base métier est l'échelon essentiel qui permet la centralisation, la gestion, la validation scientifique et l'analyse des données produites par les salariés de l'association, ses bénévoles, le grand public (via les sciences participatives) et les structures partenaires. Elle permet également la remontée des données vers le géovisualiseur et la plateforme régionale SINP (Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel) SIGOGNE, puis vers le SINP national géré par le MNHN, la SHNA étant identifiée comme structure chef de file sur la faune en Bourgogne (hors poissons/oiseaux) dans cette organisation.

2022 a vu la reprise de l'outil SIGOGNE et de l'équipe technique par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et la structuration de l'ancienne association SIGOGNE en ORDEN (Organisation Régionale de la Donnée et de l'Expertise Naturaliste), regroupant les différents chefs de file de la région, et une organisation conséquente autour de ces changements importants.

1 909 984 données (sans compter les données oiseaux des associations de l'EPOB pour lesquelles la SHNA n'a pas droit d'usage) sont désormais centralisées dans les outils de la BBF

(application Access et E-Observations), soit 51 691 de plus qu'en 2023, avec une dynamique constante et encourageante.

Plus de 8 580 espèces ont désormais fait l'objet d'au moins une mention, c'est-à-dire 245 de plus qu'en 2023. Toutes ces données ont été produites par 11 333 observateurs, historiques ou contemporains. Enfin, le jeu de données est composé en grande majorité, toujours et logiquement, de données ornithologiques (1 069 647 données), mais l'augmentation la plus marquée concerne toujours, comme ces dernières années, la classe des insectes (491 144 données), qui est la seconde classe la plus représentée.

À noter en 2024 une bonne redynamisation de la saisie herpétologique, et plus particulièrement des amphibiens, avec la relance du Groupe Reptiles et Amphibiens de Bourgogne.

La centralisation des données dans la BBF, issue de la saisie par les salariés ou de l'incorporation de fichiers et autres bases de données (dont les données d'E-Observations), a été faible en 2024 en raison d'autres priorités (développement des outils Neomys).

4 800 données (hors des actions SHNA-OFAB) ont toutefois pu venir étoffer la BBF grâce au financement du présent programme via de la saisie manuelle, soit un effort de saisie assez conséquent, équivalent à 2022 mais néanmoins en deçà de 2023. Aucun fichier n'a cependant pu être intégré.

➤ **Bourgogne Base Fauna - E-Observations** (référénts : Samy Mezany, Cécile Détroit)

E-Observations est l'outil de saisie en ligne et de sciences participatives lancé en 2009 par la SHNA. Le premier outil de ce type en Bourgogne !

Le nombre de données enregistrées en 2024 sur l'outil de sciences participatives en ligne E-Observations est un peu en deçà de 2023 (37 791 données contre 39 398). C'est toutefois la seconde meilleure année en termes de quantité de données depuis la création de l'outil.

Le nombre de contributeurs est toutefois en régression très significative, avec seulement 95 nouveaux inscrits en 2024 (contre 435 en 2023, ce qui constituait un record, mais la moyenne des 5 années précédentes était de 395). Cette baisse est liée essentiellement à la mise en pause de la plupart des enquêtes participatives, au profit du développement des nouveaux outils Neomys. Le pool de saisisseurs ayant déjà saisi une ou plusieurs données les années antérieures reste toutefois constant.

Le nombre de données saisies sur la Côte-d'Or par le réseau a baissé significativement (- 4 355 données), de même que dans la Nièvre (- 1 800 données), tandis qu'une forte augmentation est à signaler pour le département de la Saône-et-Loire, avec un important développement de l'activité entomologique (+ 4 565 données). On signalera enfin 219 communes de moins concernées par au moins une donnée saisie, par rapport à 2023 (1 161 communes au total ; soit la seconde année la plus faible depuis 2014 en termes de couverture spatiale).

La dynamique reste néanmoins positive pour la majorité des groupes. Bien qu'en léger recul par rapport à 2023, les insectes restent majoritaires en 2024 avec 60 % des données saisies et une forte animation et mobilisation du réseau, tout particulièrement sur la Saône-et-Loire. L'année 2024 a été marquée par un nombre de données record pour les reptiles et les gastéropodes, et une très forte augmentation pour les amphibiens par rapport à 2023, avec notamment la relance du Groupe

Reptiles et Amphibiens de Bourgogne. Les oiseaux et les mammifères restent stables et contribuent respectivement à 23 % et 7 % du nombre de données totales.

En ce qui concerne les insectes, le nombre de données de papillons diurnes reste globalement stable au cours des 10 dernières années, les fluctuations pouvant notamment être liées aux dates de saisie. Les éléments les plus remarquables à constater sont la forte augmentation des données de papillons nocturnes, et surtout de coléoptères, qui deviennent même le premier ordre en termes de saisies en 2024, avec plus de 6 000 données renseignées.

Le nombre de taxons saisis, égal à 3 687 en 2024, est quant à lui en augmentation de 12 % par rapport à 2023, et constitue à nouveau un record, systématiquement battu ces 4 dernières années. Plus de 80 % du nombre de taxons saisis font partie de la classe des insectes. Les autres classes majoritaires des 20 % restants sont les oiseaux, les arachnides, les mammifères et les gastéropodes.

➤ **Médiation scientifique et animations** (réfèrent : Gaëtan Molé)

Au cours de l'année 2024, le Pôle Médiation scientifique a mené 7 projets pédagogiques en réponse aux appels à projets (AAP) 2023-2024 des conseils départementaux de la Côte-d'Or (CD21) et de l'Yonne (CD89). En effet, ce fut 5 projets pour la Côte-d'Or et 2 projets pour l'Yonne. L'année précédente, Le Pôle Médiation scientifique avait mené 4 projets en lien avec les conseils départementaux : 1 en réponse à l'AAP du CD21 et 3 pour l'AAP du CD89. Tout d'abord il est proposé aux enseignants de choisir une thématique à aborder : les Mammifères, les Chauves-souris, les Pollinisateurs et les Mares.

Les projets sont divisés en 4 séances, trois en salle et une en extérieur : découverte de la thématique avec des jeux et des quizz ; Une sortie terrain sur un site naturel proche de l'établissement en lien avec la thématique choisit ; Découverte des menaces et des bons gestes à faire ; une restitution sous forme de posters et d'un article pour le BFC Nature Junior.

Les objectifs de ces séances sont que les jeunes puissent :

- Découvrir la biodiversité de leur territoire,
- Comprendre le travail et les objectifs de la SHNA-OFAB,
- Se sensibiliser à la biodiversité riche et variée qui les entourent.

Grâce à ces différents projets, 146 élèves ont été sensibilisés sur différents niveaux scolaires : CM1-CM2, 6e, 5e, 6e SEGPA, 5e SEGPA et 3e SEGPA.

Depuis 2017, 46 classes ont été sensibilisées par la SHNA-OFAB à la biodiversité de Bourgogne.

Fin 2024, ici dans le cadre des Fonds Vert Loutre un projet pédagogique a été mené auprès des BTS Aquaculture de Château-Chinon. Ce projet s'est découpé en 2 séances : une en salle l'autre en extérieur. L'objectif principale de ce projet a été de sensibiliser les futurs professionnels à la cohabitation avec la Loutre d'Europe en comprenant sa biologie/écologie et les différentes mesures de cohabitation à mettre en place sur leurs aqua-fermes. Ce projet à permis de sensibiliser 23 étudiants. En 2024, la SHNA-OFAB a réalisée 79 animations grand public réparties tout au long de l'année tels-que des : sorties, balades, journées scientifiques, ateliers, soirée débats, stands, expositions diverses, etc.

Au cours de l'année 2024, la SHNA-OFAB a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des élèves de deux Aires Terrestres Éducatives dont elle est la référente : l'Aire Terrestre Éducative du collège Jean Rostand à La Machine (58) créée en 2021 et l'Aire Fluviale Éducative du lycée Romain Rolland à Clamecy (58) créée en 2023.

Qu'est-ce qu'une Aire Terrestre Éducative (ATE) ? Une Aire Fluviale Éducative (AFE) ?

Une ATE est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, parcelle de forêt, etc.) qui devient le support pédagogique d'actions réalisées par les élèves dans le but de mieux connaître, de favoriser et de préserver la biodiversité présente sur leur site. Ces petits bouts de terre deviennent avec le temps de vrais laboratoires vivants tenus par des élèves du CM1 à la 1ère, aidés par leurs enseignants et un référent acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement.

Une AFE est quant à elle un espace au bord d'un cours d'eau et suit les mêmes principes qu'une Aire Terrestre Éducative.

➤ **Communication de la SHNA-OFAB** (réfèrent : Guillaume Léchenet)

En 2024, la stratégie de communication de la SHNA-OFAB a poursuivi son objectif de mobiliser un large public — citoyens, sociétaires, bénévoles, médias, acteurs éducatifs et scientifiques — autour des enjeux de biodiversité en Bourgogne.

Facebook a consolidé l'engagement avec le public local, bien que l'audience des moins de 25 ans reste limitée. LinkedIn, en forte progression, s'est imposé comme un outil stratégique pour toucher les professionnels et asseoir la crédibilité scientifique de la structure.

La SHNA-OFAB a également consolidé sa visibilité médiatique grâce à un réseau de 120 contacts presse locaux et à son équipe d'experts naturalistes. Cette légitimité lui permet de valoriser ses actions, notamment à travers un partenariat fort avec Ici Bourgogne, via deux interviews hebdomadaires touchant 70 000 auditeurs.

Enfin, l'exposition pédagogique immersive en 16 panneaux dédiée aux chauves-souris de Bourgogne a rencontré un franc succès. Conçue pour informer, émerveiller et sensibiliser, elle explore la biologie, les habitats, les menaces, le rôle écologique et les mesures de protection de ces mammifères discrets mais essentiels à nos écosystèmes.

➤ **Bourgogne-Franche-Comté Nature – Transmettre pour préserver**

L'association Bourgogne-Franche-Comté Nature est un réseau de 31 structures en 2024. Elle publie la revue scientifique Bourgogne-Franche-Comté Nature avec les numéros 39 et 40. Les 20<sup>e</sup> Rencontres BFC Nature « La nature à l'épreuve des changements » s'est tenue à Dijon et 27 et 28 septembre.

Après les actions de l'OFAB, sont présentées les actions menées par les bénévoles de la SHNA.

➤ **Expositions mycologiques**

La SHNA a organisé deux expositions mycologiques en 2024, la première à Saint-Brisson à l'occasion de la fête de l'automne avec 320 espèces exposées et un large public, la seconde à Autun avec 360 espèces. Ces deux expositions ont bénéficié de l'aide des mycologues de la Société d'histoire naturelle du Creusot ; en retour, les mycologues de la SHNA ont également participé à l'exposition de la SHNC.

Les mycologues de la SHNA ont aussi participé à l'inventaire mycologique régional par commune (données de 41 communes) dirigé par Andgelo Mombert du CBNFC-ORI qui a gracieusement participé à l'exposition d'Autun.

➤ **Journées scientifiques**

Les deux premières journées se sont tenues les 17 et 18 avril 2024 en partenariat avec le musée Bibracte, avec pour thèmes l'architecture des plantes et l'architecture du sous-sol. Une troisième journée s'est déroulée sur la voie verte entre Autun et Dracy-Saint-Loup le 13 juillet pour un inventaire flore et faune.

➤ **Groupe géologie et paléontologie**

Le groupe s'est réuni en 2024 pour travailler sur les collections de Muse afin d'en poursuivre l'inventaire et la valorisation. Il a également travaillé sur la mise en sécurité du site de fouilles, dossier encore en cours. Le site a été nettoyé par Dominique Chabard et Guy Barnay.

➤ **Balades sur les bords de l'Arroux**

Les balades naturalistes mensuelles sur les bords de l'Arroux se sont poursuivies en 2024 avec 11 sorties.

➤ **Groupe botanique**

Sept ateliers botaniques ont été organisés tout au long de l'année dont un consacré au genre *Rubus*.

## ➤ **Autres activités**

Trois animations en partenariat avec Bibracte ont été proposées, sur les lichens, la botanique et le chant des oiseaux. Les trois sorties sur les sentiers de randonnées de Côte-d'Or (PDIPR) ont parcouru les chemins de Bouilland, Meursault et Meloisey. Une sortie a été organisée à Nolay sur le parcours emprunté par les sociétaires de la SHNA en 1893 afin de comparer les relevés botaniques. Une sortie naturaliste a eu lieu en forêt de La Guiche.

La SHNA a participé aux Journées Européennes du Patrimoine à Autun les 21 et 22 septembre, avec des portes ouvertes du local d'Autun et une visite d'Autun à deux voix avec une guide de la ville pour l'histoire et David Beaudoin pour une approche de la botanique urbaine.

La SHNC et la SHNA ont tenu un stand commun lors du Village des sciences du Creusot (du 10 au 14 octobre) avec l'accueil de plus de 200 élèves.

La SHNA a participé par l'intermédiaire de Christian Aluze aux comptages des dortoirs et sites de nidification du Grand Cormoran et au comptage hivernal des Grandes Aigrettes.

### **Projet immobilier - La maison de l'Observatoire de la Faune de Bourgogne (Liernais -21)**

David Beaudoin informe l'assemblée de l'existence d'un projet pour un nouveau local pouvant accueillir l'ensemble de l'équipe salariée actuellement à Saulieu. Il donne la parole à M. Quentin Guenot, maire de Liernais, qui présente le projet de rénovation de l'ancienne gendarmerie de la commune avec pour objectif l'accueil de l'équipe de la SHNA-OFAB. La SHNA participerait financièrement au projet à hauteur de 20% (soit entre 200 000 € et 300 000 € pour un montant global de plus d'1 M€) en échange un bail gratuit pour une durée à déterminer. David Beaudoin précise que le quitus au conseil d'administration qui va être mis au vote inclura la gestion du projet par les administrateurs.

### **Vote des rapports**

Ont été votés à l'unanimité par l'Assemblée générale :

- Le rapport moral du président
- Le rapport financier du trésorier pour l'exercice 2024 et les deux résolutions associées
- Le rapport d'activité
- Le quitus au conseil d'administration y compris pour le projet de Liernais (une abstention)

### **Election du conseil d'administration**

David Beaudoin présente les administrateurs sortants qui souhaitent poursuivre leur fonction. Dominique Chabard présente Sylvain Haussard, Patrick Ryon et Victor Rocuzzo, tous trois empêchés par des raisons personnelles et Marie-Françoise Firmin se présente elle-même. Il est rappelé que le conseil d'administration se compose 12 à 21 personnes dont au maximum un quart de salariés sociétaires.

La liste des candidats est la suivante :

- |                                 |                                      |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| - <i>Christian Aluze</i>        | - <i>Georges Gand</i>                |
| - <i>Bernard Arnoult</i>        | - <i>Sylvain Haussard</i>            |
| - <i>Guy Barnay</i>             | - <i>Yvon Letrange</i>               |
| - <i>David Beaudoin</i>         | - <i>Robert Pillon</i>               |
| - <i>Françoise Beaudoin</i>     | - <i>Victor Rocuzzo</i>              |
| - <i>Hervé Bouard</i>           | - <i>Patrick Ryon</i>                |
| - <i>Dominique Chabard</i>      | - <i>Daniel Sirugue (salarié)</i>    |
| - <i>Yves Claudot</i>           | - <i>Nicolas Varanguin (salarié)</i> |
| - <i>Marie-Françoise Firmin</i> |                                      |

Les candidats sont élus à l'unanimité moins une abstention.

### **Paroles aux élus**

Mme Ducreux, présidente de la commission culture et loisir de la Communauté de communes de l'Autunois-Morvan, félicite la SHNA pour tout le travail effectué en 2024.

### **Clôture de l'AG**

Le président remercie toutes les personnes présentes et clôture l'Assemblée générale 2025. Elle est suivie par la signature de la convention « Refuge à chauves-souris » avec le musée Bibracte représenté par Vincent Guichard. Un verre de l'amitié est offert par le musée Bibracte avant les sorties de l'après-midi (atelier botanique et dessin animé par Françoise Beaudoin et Clémence Wach, visite guidée du site de Port des Lambert par Christine Dodelin, conservatrice de la RNR Tourbières du Morvan, visite libre du musée Bibracte).



David Beaudoin, président SHNA